

# REGLEMENT MUTATION

## Commission Torball

Tout titulaire d'une licence de la Fédération Française Handisport (FFH) désirant changer de club a la possibilité de solliciter une mutation pour un autre club pendant la période fixée par la Commission Torball.

### **Article 1. Période normale de mutation.**

1 ° : La période normale de mutation s'étend du 15 juillet au 30 septembre inclus (cachet de la poste du courrier de demande faisant foi).

2 ° : Durant cette période, tout titulaire d'une licence de la saison écoulée, peut librement muter vers un club pour la saison sportive à venir et sous réserve du respect de la procédure.

3 ° : Aucune demande de mutation n'est prise en considération après la date de fin de la période normale, à l'exception de cas particuliers pouvant donner droit à une mutation à caractère exceptionnel, étudiée et validée par la Commission Torball.

4 ° : Tout joueur ne peut muter qu'une seule fois durant la même saison sauf cas exceptionnel, étudié et validé par la Commission Torball.

### **Article 2. Période exceptionnelle**

Tout joueur peut demander une mutation à caractère exceptionnel en dehors de la période normale de mutation pour un changement de domicile ou une résidence supérieure à 200 kilomètres en raison :

- D'un problème familial,
- D'un problème de scolarité,
- D'un problème d'emploi,
- Ou suite à une situation nouvelle du club (forfait de l'équipe avant le début de la compétition, mise en sommeil, dissolution).

Cette mutation exceptionnelle concerne toute personne, titulaire d'une licence FFH la saison sportive précédente et/ou en cours. Elle doit être validée par la Commission Torball.

### **Article 3. Procédure et formalités des mutations**

Une demande de mutation n'est pas nécessaire pour une personne qui n'était pas titulaire d'une licence FFH durant la saison sportive précédente. Les demandes de mutation concernent exclusivement les titulaires de licence « compétition ».

Toute demande de mutation doit être motivée.

#### **La procédure de mutation est la suivante :**

- \* Le club d'arrivée renseigne un imprimé de transfert,
- \* Le club d'arrivée adresse un exemplaire au Président du club de départ par lettre recommandée avec avis de réception,
- \* Le Président du club de départ remplit la partie du formulaire le concernant en indiquant son accord ou son refus. Il retourne le formulaire correctement renseigné dans les 15 jours suivant la date de l'avis de réception au club d'arrivée.
- \* Si le club de départ ne répond pas dans le délai de 15 jours à dater de l'avis de réception, le transfert est réputé accordé par le club de départ.
  
- \* Le club d'arrivée adresse un exemplaire au Directeur Sportif en joignant d'une part, une photocopie du récépissé de l'envoi recommandé en avis de réception adressé au club de départ, et d'autre part, une photocopie de la dernière licence FFH « compétition » délivrée. Il signale dans son envoi tout problème rencontré dans l'établissement de ce formulaire et de ses pièces annexes,
- \* le club d'arrivée adresse un exemplaire de mutation au titulaire de la licence FFH « compétition » à l'origine de la demande,
- \* le club d'arrivée conserve une copie de la demande de mutation,
- \* le Directeur Sportif, à réception, confirme, en fonction de sa validation, au service licence de la FFH d'établir une licence « compétition » et en informe par tout moyen les clubs concernés.

Aucune mutation ne peut être acceptée sans le respect de cette procédure.

### **Article 4. Mutation d'un joueur titulaire d'une licence loisir**

Un joueur titulaire d'une licence loisir peut muter à toutes les périodes de l'année.



**FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT**

**Abdelilah HALLAMI \* D.S. Torball**

Commission TORBALL

42 Rue Louis Lumière 75020 Paris \* [www.torball-handisport.fr](http://www.torball-handisport.fr)

Tél. 06-51-52-88-80 \* E-Mail [torball@handisport.org](mailto:torball@handisport.org)

### **Article 5. Cas particulier de mutation**

Tout cas de mutation, lorsqu'il présente un caractère particulier, est instruit par la Commission Torball. La décision qui en découle demeure sans appel et tout refus de valider une mutation doit être motivé.

## Formulaire de demande de transfert

<p><b>Le club d'arrivée et le joueur</b></p>	<p><b>Club :</b> _____</p> <p>Président : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Tél. : _____</p> <p>Mail : _____</p> <p>N° de licence Handisport N-1 : _____</p> <p><b>Demande le transfert du joueur :</b></p> <p><b>NOM, Prénom :</b> _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Tel : _____</p> <p>Actuellement licencié au : _____</p> <p>Date de la demande : Le ____ / ____ / ____</p> <p>N° De l'avis de réception : _____</p> <p>Signature du président</p> <div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 40px; margin: 5px auto;"></div> <p>Signature du joueur du club demandeur</p> <div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 40px; margin: 5px auto;"></div>
<p><b>Le club de départ</b></p>	<p><b>Club :</b> _____</p> <p>Président : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Tél. : _____</p> <p>Mail : _____</p> <p>N° de licence Handisport N-1 : _____</p> <p>Emet un avis :</p> <p style="padding-left: 20px;">Favorable</p> <p style="padding-left: 20px;">Défavorable</p> <p>• Motif : _____</p> <p>Signature du président</p> <div style="border: 1px solid black; width: 200px; height: 40px; margin: 5px auto;"></div>